RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01783
Numéro SIREN : 439 086 703
Nom ou dénomination : ABELEC

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2020 sous le numéro de dépôt 13941

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/13941

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Dissolution
Nomination de liquidateur

Déposant :

Nom/dénomination : ABELEC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 439 086 703

N° gestion : 2001 B 01783

Copie certifiée conforme
EM / 14/08/2020 16:00:12
N° de dépôt - 2020/13941 / 439086703

Fouad GANNAZ
Inspecteur
des Finances Publiques

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
ERMONT
Le 10/07/2020 Dossier 2020 00011923, référence 9504P61 2020 A 03343
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'inspecteur des finances publiques

ABELEC

Société par Actions Simplifiée à Associé unique
Capital social : 7.623 euros
Siège social : 72 Rue de Verdun - 95240 – Cormeilles en Parisis

RCS Pontoise N° 439.086.703

DECLARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU QUINZE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf,
Le quinze juillet
à dix heures ;

Le soussigné, Monsieur Abdelhamid BENTALEB, actionnaire unique de la société dénommée " **ABELEC** ", au capital de sept mille six cent vingt-trois euros (€ 7.623), dont le siège social est situé au 72 Rue de Verdun 95240 Cormeilles en Parisis, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE, sous le numéro 439.086.703 ;

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de Président,

2. A préalablement exposé ce qui suit et pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,

- Adresse du siège de la liquidation,

- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AB

Copie certifiée conforme
EM / 14/08/2020 16:00:12
N° de dépôt - 2020/13941 / 439086703

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire unique, décide de la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, en vue de prononcer sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 237-2 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation".

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique décide de se nommer en qualité de liquidateur pour toute la durée de la liquidation.

L'Actionnaire unique se donne les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Mes pouvoirs, dont l'énumération n'est pas limitative seront les suivants :

- continuer l'exploitation sociale en vue de mener à bonne fin les opérations en cours et entreprendre, s'il y a lieu, toutes les opérations nouvelles nécessaires à l'exécution d'opérations anciennes ;

- vendre, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques, sans aucune formalité de justice, en bloc ou en détail, aux prix, charges et conditions qu'il jugera convenables, les divers éléments composant l'actif de la Société ;

- céder ou résilier tous baux ou locations, tous traités ou marchés, avec ou sans indemnité ;

- toucher toutes sommes dues à la Société, payer toutes dettes sociales, se faire ouvrir tous comptes ;

- signer, endosser, accepter et acquitter tous chèques et effets de commerce, régler et arrêter tous comptes, plus généralement, faire tous actes d'administration, représenter la Société dissoute vis-à-vis des tiers ;

- délivrer et certifier tous documents et comptes sociaux, remplir toutes formalités de publicité et faire tout ce qui sera utile en vue de la liquidation complète de la Société et de la répartition du solde de liquidation aux ayants droit.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant eu la qualité de gérant ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation du Tribunal de commerce, le liquidateur entendu.

Il ne peut, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, son conjoint, ses ascendants ou descendants ou à ses employés, leurs conjoints, ascendants ou descendants.

AB

Copie certifiée conforme
EM / 14/08/2020 16:00:12
N° de dépôt - 2020/13941 / 439086703

En outre, le liquidateur est soumis à toutes les obligations attachées à son mandat et, notamment il doit :

- procéder à toutes les formalités de publicité prévues par la loi, selon les formes et délais prescrits ;

- convoquer l'assemblée des associés dans les délais légaux pour l'appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le jour de la dissolution, en cours de liquidation et à la clôture de celle-ci ;

- présenter à chaque assemblée, convoquée par lui, un rapport sur la situation de la Société, les opérations de liquidation ou toute modification statutaire qu'il jugera utile à la liquidation.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Le liquidateur déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Actionnaire unique.

Monsieur Abdelhamid BENTALEB
Bon pour acceptation des fonctions de Liquidateur



Copie certifiée conforme
EM / 14/08/2020 16:00:12
N° de dépôt - 2020/13941 / 439086703